ÉVALUATION DES PERSONNELS
d'enseignement, d'éducation et d'orientation

LES TROIS PROJETS

La situation actuelle : le système du triple I

INJUSTE - Le facteur le plus influent sur la rapidité de votre carrière, c'est le nombre d'inspections. Celui-ci dépend de l'activité de l'inspecteur, de votre lieu d'exercice, de votre discipline...
INFANTILISANT - Cette inspection-contrôle si déterminante se traduit très souvent par un exercice de style déconnecté de notre activité réelle, une mise en scène pour « *faire plaisir à l'inspecteur* » indigne de fonctionnaires adultes.
INEFFICACE - La « *motivation* » induite par le lien avancement-évaluation est artificielle et ne dépasse pas le stade de l'accès à la hors classe.

Le projet initial du gouvernement : un système triple A

> **Avancement moyen en recul.**
> **Arbitraire possible** du chef d'établissement sans possibilité de recours.
> **Absence de liens** entre évaluation, évolution du métier, accompagnement des personnels.

Le projet du Sgen-CFDT : un système triple R

RESPECTÉS - Fin de l'inspection individuelle, prépondérance de l'évaluation collective, prise en compte de l'évolution du métier, du travail en équipe et de l'ensemble des tâches, ce qui nécessite des échanges avec plusieurs intervenants (inspecteurs, chefs d'établissement...)
RECONNUS - Avancement le plus rapide pour tous, déconnexion de l'évaluation et de l'avancement de carrière, prise en compte des tâches effectives dans les services.
REVALORISÉS - Une amélioration des carrières. Pour les professeurs d'école, un accès facilité aux échelons de la hors classe, par une augmentation du rapport promus/promouvables.

LE RÉSULTAT DES NÉGOCIATIONS ?

> **Inconnu à ce jour !**
> **Le Sgen-CFDT agit pour que l'on passe du triple I au triple R sans passer par le triple A !**

LES DEUX SCÉNARIOS

LE COMBAT POUR OBTENIR DES RESULTATS

LA REPETITION DES VIEILLES RECETTES

POINTS COMMUNS AUX DEUX SCENARIOS

PREMIÈRE ÉTAPE : LE COUP DE FORCE

Annonce par une « *fuite* » d'un texte gouvernemental bouclé et inacceptable, pour une mise en place dès janvier 2012, menace sur l'avancement dans la phase transitoire...

> **Réaction unanime de toutes les organisations syndicales :** appel à la mobilisation sur la base d'un retrait du texte et d'une demande d'ouverture de véritables négociations.

> **Le ministre se déclare « ouvert au dialogue ».**

DEUXIÈME ÉTAPE : L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS

En application de la Loi sur le SMA et prenant au mot le ministre, **le Sgen-CFDT obtient un véritable calendrier de négociations avec :**

> le retrait du texte incriminé ;

> le report du calendrier d'application.

DEUXIÈME ÉTAPE : LA GRÈVE DE DÉCEMBRE

En conséquence : diminution du déficit de l'État par le retrait de jours de grève, une faible mobilisation en raison de la période choisie, le sentiment chez les personnels d'une impuissance de l'action syndicale.

Pendant ce temps, les annonces de suppressions de postes, conséquences du budget 2012, révèlent l'ampleur des dégâts.
Toutes les organisations se retrouveront dans les mobilisations locales contre ces suppressions de postes.

Notre action visera à mettre en évidence les dégâts de cette politique budgétaire, en lien avec les mobilisations des parents et des partenaires de l'Ecole.

La grève annuelle de fin janvier tentera d'obtenir la mobilisation par la confusion des mots d'ordre (budget, mais aussi évaluation, réformes, salaires...).

TROISIÈME ÉTAPE : DÉROULEMENT DES NÉGOCIATIONS

Le Sgen-CFDT reste pour l'instant la seule organisation syndicale qui négocie, ouvertement, et fait valoir ses revendications et propositions. Il invite les autres organisations à entrer dans les négociations pour peser davantage.

> Un appel à des mobilisations n'est pas exclu si ces négociations n'avancent pas.

> **Les résultats acquis à l'ouverture des négociations le resteront.**

TROISIÈME ÉTAPE : la mobilisation pour le maintien de l'existant avec le risque de l'application du projet initial du gouvernement.

QUATRIÈME ÉTAPE : FIN DES NÉGOCIATIONS

> Si le texte constitue une avancée, le Sgen-CFDT le signera, il sera appliqué si d'autres syndicats le signent et si les autres ne s'y opposent pas.

> Si le texte ne va pas assez loin dans notre sens, le Sgen-CFDT ne le signera pas, la question sera reprise par un nouveau gouvernement.

AU FINAL...

Pour qu'un accord soit valable, il faut qu'il soit signé par des organisations syndicales qui représentent au moins 20 % des voix aux élections du Comité technique ministériel. Conformément aux accords de Bercy les autres organisations syndicales peuvent s'opposer à un accord sur la base de leurs résultats électoraux. Pour cela il faut qu'elles représentent plus de 50 % des voix aux mêmes élections. **Toutes les organisations seront amenées à prendre leurs responsabilités devant le résultat des négociations.** Elles devront donc émettre un avis sauf à refuser de prendre part à la décision et donc décider de fuir les responsabilités que leur ont confiées les personnels lors de l'élection du 20 octobre 2011.

> **Si vous jugez que le scénario 1 est plus utile que le second, n'hésitez plus : adhérez au Sgen-CFDT ! (Adhésion en ligne sur sgen.cfdt.fr)**

Sgen Cfdt
des choix, des actes

www.sgen.cfdt.fr